

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Toutes les activités économiques du Maroc ont été dominées par le problème fondamental de la sécheresse. C'est elle qui détermine le présent et conditionne l'avenir immédiat.

Il n'est pas tombé de pluie depuis la deuxième décennie du premier mois de l'année et la tranche pluviométrique n'a pas atteint la moitié de la moyenne constatée sur dix années. Cette carence des précipitations atmosphériques a affecté durement l'ensemble de l'économie du Protectorat et plus particulièrement l'agriculture dont la situation, déjà critique l'an dernier, se traduit maintenant par un épuisement de tous les stocks commercialisés ou privés. Elle provoque une menace de disette, un manque considérable de semences, d'une part des principales céréales qui pourront être compensées par des importations attendues, et d'autre part des diverses légumineuses. Elle entraîne également une pénurie des ressources fourragères telle que l'on peut appréhender la période des labours pour laquelle les animaux de trait indigènes ne semblent pas, faute de nourriture suffisante, en état de fournir le travail qui leur sera demandé.

Le dénuement total des terrains de parcours, pacages et jachères, pose un problème angoissant pour le troupeau dont on estime que 50 % ont été décimés. Seuls les bords d'oueds et les zones montagneuses d'altitude offrent quelques maigres pâturages, mais généralement surchargés à l'extrême.

La température élevée de juillet, accrue par des périodes de chergui aggravant les effets de la sécheresse, a causé des dégâts sensibles aux arbres fruitiers et compromis la récolte d'agrumes qui pourtant s'annonçait favorable au début du printemps.

Cette situation pluviométrique extraordinaire, qui ne s'était pas présentée depuis plus de quarante ans, a eu des effets désastreux sur le débit des oueds ainsi que sur la nappe phréatique et rendu aléatoires les cultures irriguées. Elle explique l'insuffisance de la production de l'énergie hydro-électrique et ses répercussions sur les transports et l'industrie.

Par rapport aux besoins estimés de la consommation, la production d'énergie accuse un déficit d'environ 20 à 25 % (l'augmentation de la production des centrales thermiques venant compenser dans une certaine mesure l'effondrement de la production hydraulique). Le plan de restrictions qui a dû être appliqué a eu pour

but de ne pas réduire ou de réduire très peu l'activité des secteurs essentiels de l'économie du pays, mais il a fallu pour cela imposer aux autres secteurs, et notamment à celui de la consommation des particuliers, des réductions atteignant 60 ou 66 % des besoins.

Le service des eaux dans les villes en est également affecté et le rationnement des eaux potables a dû être ordonné sur le réseau hydraulique alimenté en totalité ou en partie par les sources du Fouarate.

Ainsi, au lendemain de la cessation des hostilités, le Protectorat se trouve lourdement handicapé dans ses efforts d'aménagement, d'épargne, de production et de répartition. Le Gouvernement, par une politique d'importation de produits alimentaires, de matériel et de carburant, par les mesures exceptionnelles de la commercialisation des céréales, a pu assurer le ravitaillement de la population et résoudre partiellement le problème des semences et des transports. Mais il importe que le Maroc, pour assurer l'activité de son économie, accroisse de plus en plus rapidement le volume des importations, dans la mesure où il pourra disposer d'une marge suffisante de devises.

Cette dernière conjoncture pose le problème de la reprise des exportations pour lesquelles un inventaire des ressources disponibles devrait être effectué très rapidement.

Situation de l'agriculture.

Les résultats de la dernière récolte ne font que confirmer les prévisions les plus pessimistes du mois de mai. La totalité des récoltes des quatre principales céréales ne dépassera pas 4.500.000 quintaux. Cette situation continue de poser le problème sous le triple aspect de l'alimentation humaine, de l'entretien des animaux et des semences pour la prochaine campagne.

La moyenne décennale de production est de 25 millions de quintaux. Ce chiffre établi sur quinze ans laisse en principe à la disposition du marché intérieur une quantité suffisante pour la consommation, qui est de l'ordre de 22 millions de quintaux.

Pour le moment, la question de l'alimentation humaine et animale ne peut se résoudre que par la compression des besoins locaux au maximum, c'est-à-dire, réalisation d'un programme de semences inférieures à la moyenne, maintien de rations réduites à la population, alimentation partielle seulement du cheptel de travail et importations massives des céréales.

N.B. Au moment de mettre sous presse le comité de direction présente cette note de conjoncture qui reflète la situation économique du pays au 30 septembre.

Sur ce dernier point, le plan provisionnel a attribué au Maroc 1 million de tonnes par mois. Nous avons reçu, au cours du mois de juin, 206.000 quintaux qui se répartissent ainsi :

Blé :	
U.S.A.	97.800 quintaux
France	39.000 —
Portugal	39.000 —

Farine :
France 30.200 quintaux

Les importations de blé d'Amérique en juillet se sont chiffrées par 845.000 quintaux (10 bateaux) et en août par 780.000 quintaux, soit au total 2.616.000 quintaux depuis le 1^{er} juin. Cette quantité a permis d'aller au plus pressé. Il faudrait cependant que le rythme de l'importation se rapproche du minimum prévu.

En ce qui concerne les semences, des mesures ont été prises pour assurer le stockage des grains en vue de leur utilisation pour les semailles d'octobre. Il y a, en effet, intérêt à éviter autant que possible l'emploi des semences d'importation, en raison de leur rendement très aléatoire, faute de préalable acclimatation en terre marocaine. Dans ce but, un système d'échanges de grains de consommation importés contre des grains locaux a été instauré. Cette opération en cours d'application ne permettra cependant de résoudre qu'en partie le problème des semences principales.

Si en blé tendre nos besoins sont couverts par la production des colons, il n'en est pas de même du blé dur. Sur les 500.000 quintaux à provenir de l'importation, nous pourrions être assurés de 200.000 quintaux dont les trois quarts sont déjà arrivés.

En ce qui concerne l'orge, nos besoins à couvrir par l'importation sont de 1 million de quintaux. Un programme pour l'achat de 600.000 quintaux a été arrêté avec l'Irak pour l'ensemble des trois territoires d'Afrique du Nord. Sur la part du Maroc, 75.000 quintaux nous sont parvenus et sont en cours de répartition. Deux arrivages de Californie de 75.000 quintaux peuvent être escomptés dans un court délai.

Le plan d'importation et de répartition des céréales nécessite des mesures spéciales pour éviter l'embouteillage du port de Casablanca et l'encombrement de ses quais.

La moyenne d'importation mensuelle est de 100.000 tonnes. Il s'agit donc d'écouler chaque mois un tonnage correspondant. Sur cette quantité, 12.000 tonnes peuvent être dirigées par cabotage sur les autres ports, 13.000 tonnes peuvent être stockées dans la ville, les possibilités d'enlèvement par fer, compte tenu de l'écoulement en bout et de la sacherie, ne dépassant pas actuellement 2.000 tonnes par jour, soit 60.000 tonnes par mois.

La quantité restant à évacuer par transport routier est donc de 15.000 tonnes, mais la faiblesse des dotations de carburants attribuées au

Protectorat rend malaisée cette tâche de mise en place et de répartition des arrivages qui présentent des difficultés chaque fois nouvelles et qui ne peuvent être réduites que par une constante coordination des efforts. Cette liaison est effectivement réalisée sans heurts apparents en fournissant ainsi un bel exemple d'effort en commun.

Agrumes.

Les années 1943-1944 dénotent l'important travail fourni tant par les colons européens que par les cultivateurs indigènes pour les plantations d'agrumes. Le nombre de plants, qui était de 3.318.000 en 1943, est passé à 3.660.000 en 1944. Un recensement en cours permettra de connaître avec plus de précision encore les chiffres les plus récents.

On estime que, cette saison, le Maroc est assuré de disposer de 1.200.000 à 1.800.000 quintaux dont 25 % pourraient être exportés si les moyens de fret le permettaient. Dans le cas contraire, ce dernier tonnage serait laissé à l'industrie en vue de la fabrication de pulpes ou confitures et de jus ou concentrés de fruits.

Élevage.

La presque totale disparition des pâturages naturels et le manque de réserves fourragères entraînent une situation angoissante pour l'élevage.

La réduction d'au moins 50 % du cheptel de trait conduit à une diminution des emblavures de 30 %. Pour remédier à cet état de choses, il eut été nécessaire de procéder à une importation de 1 million de quintaux de céréales secondaires. Il n'a pas été possible de réaliser cette importation.

Devant cette situation et afin de maintenir en condition les animaux indispensables pour l'exécution des prochaines semailles, des mesures d'exception ont été prises ; blocage de la paille et des fourrages, utilisation des sous-produits ou substituts susceptibles de constituer un aliment de soutien pour ces animaux. C'est en vue d'augmenter les moyens complémentaires pour l'alimentation du bétail, que le taux du blutage de la farine a été porté à 85 %, ce qui permet la récupération de quantités plus importantes de son, tout en assurant à la population un pain de qualité meilleure.

L'insuffisance du nombre d'animaux de trait rend plus urgent le remplacement du matériel mécanique des agriculteurs, ainsi que l'augmentation de leurs besoins en carburants qui peuvent être évalués pour l'année 1946 à 43.000 mètres cubes.

Ces besoins peuvent se décomposer ainsi :
27.000 mètres cubes pour réaliser une campagne dans des conditions satisfaisantes et pour une superficie totale cultivée mécaniquement en céréales, légumineuses et oléagineuses de 300.000 hectares ;

15.750 mètres cubes pour l'entretien et l'irrigation des cultures fruitières et maraichères ;
250 mètres cubes pour le fonctionnement des petits moteurs en service dans les exploitations agricoles.

Suivant les besoins exprimés au cours des campagnes précédentes, la répartition totale entre les divers carburants devrait être la suivante :

Essence : 25.000 mètres cubes ;
Pétrole : 3.000 mètres cubes ;
Gazoil : 15.000 mètres cubes.

Dans l'état des programmes fixés au Maroc, il ne semble pas possible d'espérer que ces dotations puissent être satisfaites dans leur intégrité.

Le marché de la viande a été rendu libre et la congélation poussée au maximum pour assurer un certain équilibre entre l'importance du troupeau et les pâturages de circonstance et éviter des pertes inutiles d'animaux de boucherie. Cette politique a permis d'améliorer temporairement et dans une certaine mesure, le ravitaillement en viande des villes du Maroc et d'assurer un abatage suffisant pour la conservation.

Pendant cette période, il a été satisfait, dans la mesure des capacités des frigorifiques de Casablanca et de Fedala (1.200 tonnes), au programme de congélation qui constituera un appoint précieux pour les mois à venir.

A la fin du mois de juin, les stocks de viande congelée s'élèvent à :

271.274 kilos pour les bovins ;
427.774 kilos pour les ovins ;
190.188 kilos pour les porcins.

D'autre part, les réserves de viande comprennent, à la même date :

100.000 boîtes 1/3 pour la viande de cheval ;
250.000 boîtes 1/3 pour la viande de bœuf ;
40.000 boîtes 1/3 pour la viande de porc.

Pêche.

Dans ce domaine, l'effort accompli par le Protectorat est d'autant plus méritoire que sa flottille eut à fournir un tribut non négligeable aux hostilités; outre la perte, corps et biens, de trois chalutiers et les avaries de cinquante bâtiments divers (novembre 1942), les difficultés de toutes sortes, notamment d'entretien, de réparations, d'avitaillement, réduisent très sensiblement son activité.

La production qui était de 36.000 tonnes en 1936, après un net fléchissement pendant les années 1941, 1942, 1943, s'est établie à 31.000 tonnes en 1944. Sur ce chiffre, la pêche à la madrague a donné 752 tonnes de thon, ombrine, tas-sergal, et la flottille sardinière 18.300 tonnes de sardines, 376 tonnes d'anchois, 555 tonnes de maquereaux.

La cessation des hostilités, qui a permis l'ouverture des zones interdites, laisse espérer une augmentation sensible des prises pour 1945.

Le Gouvernement s'attache à développer l'essor de la pêche maritime qui doit devenir, par l'installation rationnelle d'industries annexes, de conserveries, d'ateliers de salaison, de stockage, par le froid, l'un des facteurs principaux de l'économie générale de l'Empire chérifien. La forme ainsi proposée a pour objet principal le maintien ou l'amélioration de la qualité de la fabrication marocaine. Cette initiative, qu'il eût été souhaitable de voir venir du secteur privé sous l'égide des organismes représentatifs de la profession, est essentielle pour maintenir le bon renom que le Maroc avait su acquérir avant-guerre à l'étranger.

Depuis le début de la campagne, l'industrie marocaine de la conserve a traité jusqu'au 31 juillet environ 185.000 caisses de conserves à l'huile.

La réalisation de cette production s'est heurtée à des difficultés d'approvisionnement en huile, en boîtes de fer-blanc et caisses d'emballage. Par contre, la pêche semble, pour cette année, se maintenir à des tonnages suffisants.

Dans l'ensemble, la campagne de conserves de poisson se présente sous des auspices assez favorables.

Commerce extérieur.

Le rétablissement de l'ordre économique international nécessite une période de préparation et d'organisation indispensable pour passer, d'une activité vouée à la production de guerre, à une industrie essentiellement utilitaire et revenir à un régime libéral qui assure un maximum d'échanges.

Il est certain que cette période de transition ne pourra qu'atténuer et non supprimer l'intervention de l'administration dans la production et l'échange des marchandises, dans leur répartition entre les utilisateurs, par suite de la pénurie des ressources disponibles et d'une navigation maritime extrêmement réduite par rapport aux besoins énormes des pays touchés par la guerre.

La fin des hostilités et la recherche d'un climat propice à assurer la sécurité politique nécessaire à toute restauration économique ont provoqué une évolution et un changement d'orientation des échanges commerciaux entre les divers pays, et, notamment, du commerce extérieur du Maroc particulièrement sensible, par sa position géographique et son statut, aux fluctuations des courants d'échanges internationaux.

La presque totalité du commerce extérieur du Maroc s'est effectuée, pendant la guerre, à l'importation par des envois alliés faits à titre de prêt-bail, à l'exportation par des envois de phosphates à destination de la Grande-Bretagne et de la péninsule Ibérique.

De 948.389 tonnes en 1938, les importations du Protectorat sont tombées à 359.000 tonnes en 1943. Elles accusent en 1944 une reprise sensible, avec 559.000 tonnes.

Le volume des exportations, qui avait baissé de 2.341.206 tonnes en 1938 à 962.226 tonnes, en 1943, est passé à 1.534.000 tonnes en 1944. Ces derniers chiffres ne doivent pas être acceptés comme un départ nouveau du commerce normal d'exportation du Protectorat, ils ne reflètent pas en effet la physionomie du commerce extérieur d'avant-guerre, du fait que seuls les phosphates sont cause de cette amélioration.

Depuis la cessation des hostilités, le commerce extérieur du Maroc a sensiblement évolué. Les échanges avec la métropole se développent dans les deux sens; avec les pays neutres les relations du Protectorat, pratiquement interrompues pendant ces dernières années, connaissent une reprise d'activité qui ira en croissant. D'autre part, l'ensemble des achats dépasse maintenant les opérations qui ressortissent du ravitaillement.

Rapports commerciaux.

Avec la France, les importations sont libres, mais la faiblesse des tonnages nécessite l'intervention de l'administration à la répartition entre les utilisateurs. Par ailleurs, les envois de la métropole sont limités par l'attribution de monnaie-matières ou la fixation de contingents. Les transports terrestres et maritimes sont soumis à son autorité et les priorités accordées en fonction des besoins du pays destinataire. Les exportations sont subordonnées à l'obtention de licences ou de priorités de chargements dont l'administration française est juge en dernier ressort.

Le commerce avec l'Angleterre, les États-Unis et le Canada revêt un aspect nouveau. Depuis le 1^{er} janvier 1945, le régime antérieur du prêt-bail qui comportait des règlements différés, fait place au régime de paiement au comptant. Ces règlements peuvent être faits selon la catégorie des marchandises par la voie gouvernementale, ou par le commerce privé.

D'autre part, à titre transitoire, certaines marchandises nommément désignées, arrêtées par l'administration des pays alliés, peuvent être importées par le commerce privé, dans le cadre du programme d'achat aux Alliés établi pour 1945 et dans la limite des quantités prévues.

Le Maroc, en dehors de ce programme, est autorisé à procéder à des achats directs dans les pays intéressés, à concurrence des contingents en devises dont le montant est fixé mensuellement par la métropole.

Des conventions d'échanges ont été passées avec le Portugal pour l'importation de bois, de cotonnades et d'autres produits, avec la Suisse pour des achats en quantités limitées de matériel mécanique, électrique et de papier. L'importation de vaches laitières est également envisagée avec ce pays.

Avec l'Espagne, les négociations se poursuivent et des importations peuvent être espérées de Suède, de Belgique et des Pays-Bas.

Les possibilités d'échanges du Protectorat, tant avec la métropole qu'avec les pays étrangers, sont encore entravées, comme on le voit, par de nombreuses difficultés auxquelles s'ajoutent en plus des besoins intérieurs exceptionnels un crédit limité en devises étrangères.

A l'heure actuelle, le Maroc peut disposer chaque mois de 100.000 dollars et de 25.000 livres pour faire face à ses achats essentiels.

Pour assurer la reprise indispensable de toutes ses activités, le Protectorat doit se préoccuper, par le développement de ses exportations, de reprendre sa place sur les marchés étrangers.

Cette politique entend une amélioration radicale de l'efficacité et de la production du pays, le complet emploi de ses disponibilités, accusées par un inventaire général de ses ressources, et par la recherche de l'équilibre des éléments complémentaires de son économie.

La réalisation de ce programme sur lequel devra porter tout l'effort du Gouvernement impliquerait l'exportation des produits susceptibles, par leur qualité et leur prix, d'assurer au Maroc des débouchés dans tous les domaines de son commerce extérieur.

S'il est vrai que, par suite des circonstances d'ordre intérieur ou international, le Maroc ne dispose plus de marchandises en variété et quantité pour reprendre ses activités avec les pays traditionnellement acheteurs, il n'en reste pas moins qu'un État bien dirigé doit, même au prix de sacrifices réels, maintenir ses relations avec l'extérieur.

L'Angleterre, par exemple, nous a montré le chemin, en ne négligeant à aucun moment toute occasion de maintenir sa marque à l'étranger. Dans les heures les plus sombres de la guerre, au moment où cette île était menacée d'asphyxie par les effets de la tactique allemande, les nombreux acheteurs de la Grande-Bretagne ont reçu whisky, cigarettes, charbon, pièces détachées et même des produits les plus rares tels que le thé, dont la population avait le plus grand besoin.

Le Maroc n'aurait pas manqué d'attirer la sympathie des Alliés ou des pays neutres voisins s'il avait su continuer, depuis novembre 1942, ses envois de denrées ou produits manufacturés représentatifs de sa production ou de son industrie. Se souvient-on, par exemple, de la qualité de ses conserves de poissons, fruits et légumes qui avaient si bonne réputation? Cela est peu probable et il faudra un effort particulièrement soutenu pour rénover la marque O.C.E. et recouvrer le bon renom qu'elle s'était taillée antérieurement à la guerre.

R. GRIMAUD et J. LOUBET.